Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2014/2998(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la persécution de l'opposition démocratique au Venezuela Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Venezuela		

Acteurs principaux

Parlement européen	

Evénements clés

18/12/2014	Résultat du vote au parlement		
18/12/2014	Débat en plénière		
18/12/2014	Décision du Parlement	T8-0106/2014	Résumé
18/12/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2998(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d?urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Proposition de résolution		B8-0375/2014	16/12/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0376/2014	16/12/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0377/2014	16/12/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0378/2014	16/12/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0379/2014	16/12/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0380/2014	16/12/2014	EP	

Proposition de résolution commune		RC-B8-0375/2014	16/12/2014		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0106/2014	18/12/2014	EP	Résumé

Résolution sur la persécution de l'opposition démocratique au Venezuela

Le Parlement européen a adopté par 476 voix pour, 109 contre et 49 abstentions, une résolution sur la persécution de l'opposition démocratique au Venezuela.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE et ECR.

Le Parlement a condamné fermement la persécution et la répression politique de l'opposition démocratique, les violations des libertés d'expression et de manifestation, ainsi que la censure des médias et de l'internet.

Rappelant la détention de chef de file de l'opposition Leopoldo López et du leader étudiant Sairam Rivas, le Parlement a déploré labsence totale dindépendance de la justice et de garanties procédurales fondamentales ainsi que l'emprisonnement de manifestants pacifiques, détudiants et de parlementaires de l'opposition qui ont été confrontés à des enquêtes et à des procès. Il a réitéré sa demande d'envoi au plus tôt d'une délégation du Parlement européen chargée d'analyser la situation au Venezuela et de mener un dialogue avec toutes les parties au conflit.

Le Parlement a demandé au SEAE et à la délégation de l'Union européenne, ainsi qu'aux délégations des États membres :

- de poursuivre leurs observations des enquêtes et des auditions judiciaires des responsables de l'opposition;
- de réclamer la libération immédiate des manifestants qui ont été arrêtés de façon arbitraire depuis le début des manifestations.

La résolution a invité le gouvernement vénézuélien à entamer avec l'Union européenne un dialogue solide et ouvert sur les droits de l'homme et à :

- désarmer et dissoudre immédiatement les groupes armés progouvernementaux échappant à tout contrôle, ainsi que de mettre fin à leur impunité;
- retirer leurs accusations et mandats d'arrêts infondés contre les responsables politiques de l'opposition et de garantir la sécurité de tous les citoyens du pays, quelles que soient leurs opinions et affinités politiques;
- respecter sa propre constitution et ses obligations internationales eu égard à l'indépendance de l'appareil judiciaire, aux libertés d'expression, d'association et de rassemblement pacifique, ainsi qu'au pluralisme politique;
- mener des enquêtes concluantes sur les violations présumées des droits de l'homme et créer les conditions pour que les défenseurs des droits de l'homme et des ONG indépendantes puissent réaliser leurs activités légitimes de défense des droits de l'homme et de la démocratie.